

Justificatif généré le 14/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

14/04/2022

Département de publication :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=287588>

N° d'annonce :

19301514539652-2020J01398_2022-03-29

PARIS AUTO

Société par actions simplifiée

28 Rue de l'Harmonie, 93700 Drancy

R.C.S. : BOBIGNY 834 015 471

Activité : commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

Tribunal de commerce de Bobigny

Extrait de jugement – Jugement d'interdiction de gérer

Jugement en date du 29 mars 2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. LAMBRINO Adrian-Gabriel pour une durée de 8 ans.

Procédures de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises(Décret no 85 - 1388 du 27 / 12 / 1985) -Procédures d'insolvabilité(Règlement communautaire no 1346 du 29 / 05 / 2000) -Procédures de sauvegarde des entreprises(Décret no 2005 - 1677 du 28 / 12 / 2005)